

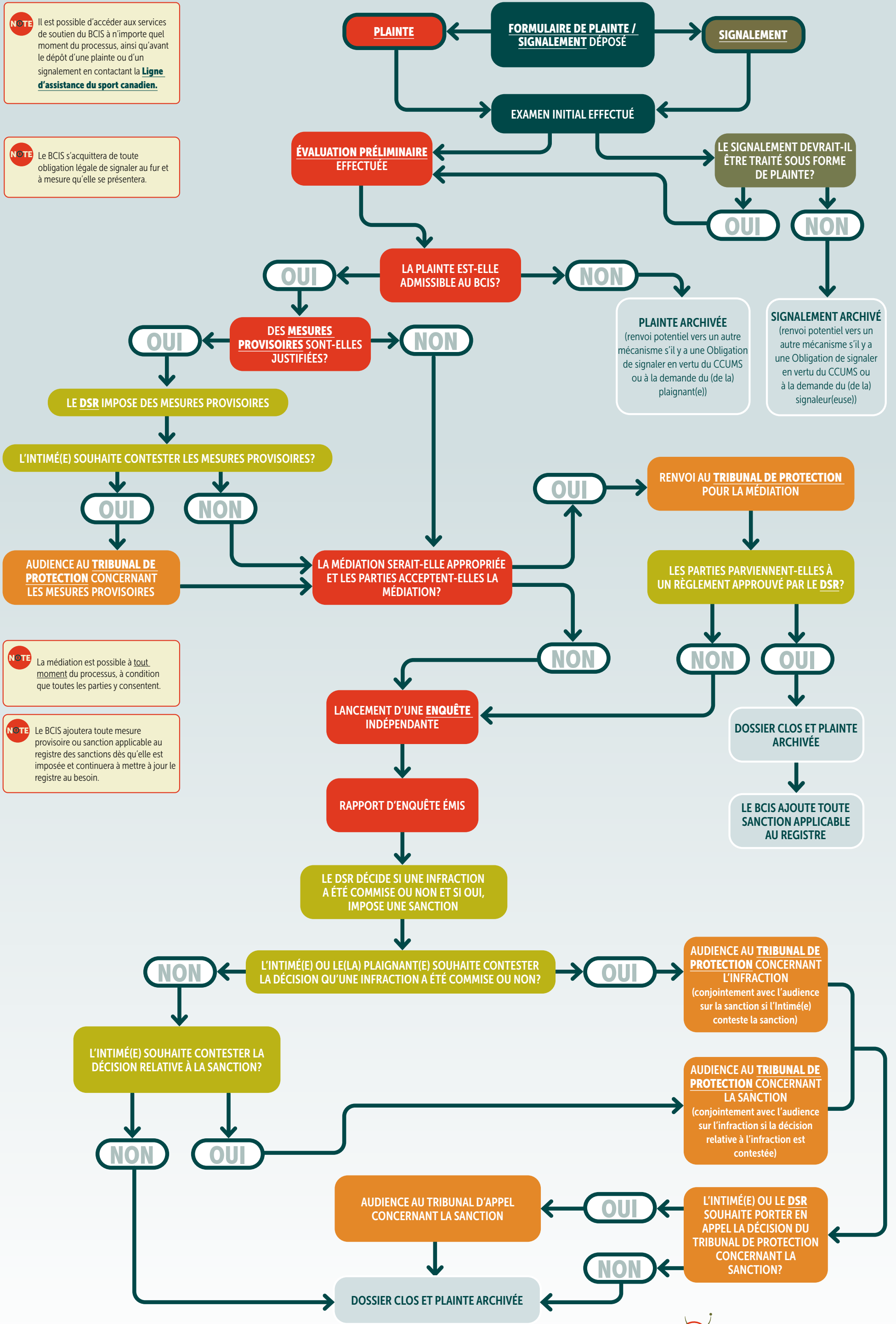
Processus de traitement des plaintes



sport sans abus
Bureau du Commissaire
à l'Intégrité dans le Sport

NOTE Il est possible d'accéder aux services de soutien du BCIS à n'importe quel moment du processus, ainsi qu'avant le dépôt d'une plainte ou d'un signalement en contactant la **Ligne d'assistance du sport canadien**.

NOTE Le BCIS s'acquittera de toute obligation légale de signaler au fur et à mesure qu'elle se présentera.



NOTE La médiation est possible à tout moment du processus, à condition que toutes les parties y consentent.

NOTE Le BCIS ajoutera toute mesure provisoire ou sanction applicable au registre des sanctions dès qu'elle est imposée et continuera à mettre à jour le registre au besoin.